



**AgEcon** SEARCH  
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

## La Suisse a-t-elle une politique de la population agricole ?

J. Valarche

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Valarche J. La Suisse a-t-elle une politique de la population agricole ?. In: Économie rurale. N°105, 1975. Population et travail agricoles. p. 67;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1975.2343>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1975\\_num\\_105\\_1\\_2343](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1975_num_105_1_2343)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

# LA SUISSE A-T-ELLE UNE POLITIQUE DE LA POPULATION AGRICOLE ?

par J. VALARCHE

Professeur à l'Université de Fribourg

En Suisse comme en France, la population agricole diminue rapidement ; les exploitations de petite dimension, ou bien disparaissent, ou bien ne sont plus tenues qu'à temps partiel. Les agriculteurs qui restent sont plus âgés et moins riches que la moyenne active du pays. L'Etat n'y voyait pas problème jusqu'à ces dernières années : les enfants des agriculteurs trouvent des emplois en ville ; autrefois émigrante, la paysannerie appelle en complément des travailleurs étrangers et l'aide apportée de différentes façons (prix garantis, protection à la frontière) réduit la disparité des revenus entre agriculteurs et non-agriculteurs. Pourtant les pouvoirs publics amorcent une politique de la population **montagnarde**, compte tenu de deux considérations :

- la réduction du nombre des agriculteurs se fait plus vite en montagne qu'en plaine, si rapidement qu'on peut craindre la disparition de certains groupes qui composent depuis toujours la nation helvétique ;
- la protection de la nature exige le maintien d'un minimum d'habitants en région de montagne, faute de quoi l'environnement est dégradé et le tourisme pâtit.

Pour parer au danger, trois solutions sont en cours de débat.

## 1 — Les versements directs

La politique des prix agricoles avantage les forts par rapport aux faibles puisqu'elle rémunère en fonction de la production. Si on remplace cette garantie par des versements directs liés non à la production, mais à un certain nombre de facteurs (surface exploitée, volume de main-d'œuvre, importance du cheptel), on peut favoriser certains modes d'exploitation, certaines orientations de la production, et assurer un revenu équitable à une plus grande proportion de paysans. Les détenteurs de bétail bovin en montagne bénéficient déjà de tels versements.

## 2 — L'aide aux investissements dans les régions de montagne.

Elle répond à un autre souci. Les jeunes ruraux veulent avoir les mêmes chances que les jeunes citadins. En Suisse, c'est obtenu en plaine, pas en montagne. Il faudrait remplir en milieu montagnard les exigences de la société moderne : travailler et vivre dans des conditions confortables, avec des communications faciles, choisir son activité et en changer à son gré. La solution consiste selon les autorités suisses, à favoriser la constitution de centres régionaux avec une population minimale, une infrastructure abondante, et des emplois divers assez nombreux pour que les jeunes montagnards s'éloignent peu de leur village natal. Les investissements seront aidés là plutôt qu'ailleurs. Les activités touristiques y seront concentrées, ce qui permettra d'y organiser la lutte contre la pollution et d'éviter des nuisances au reste du pays.

## 3 — La charte sociale.

Le projet rappelle les IVD. Pour le moment, l'assurance vieillesse et survivants est la seule incitation à laisser l'exploitation à 65 ans. La Charte encouragera le départ d'agriculteurs moins âgés. Le projet sera discuté en 1975. Dans un pays où les pouvoirs publics sont partagés entre plusieurs niveaux (communal, cantonal, fédéral), toute réforme est longue à élaborer. Mais pourquoi encouragerait-on en Suisse soit la retraite soit la reconversion professionnelle ? L'effectif agricole est si réduit déjà qu'on craint, pour l'environnement comme pour le tourisme, les effets d'une désertion de la montagne. En outre les secteurs d'activité non-agricole continuent à demander de la main-d'œuvre, et la limitation de la main-d'œuvre étrangère les conduit à s'adresser aux « réserves » du pays. L'incitation au départ est donc bien suffisante.

En somme il y a en Suisse un problème de la population montagnarde plutôt que de la population agricole en général. L'effort actuel pour lui trouver des solutions montre que l'opinion a conscience de son urgence.